

CANTINE: MODIFICATIONS AU CONTRAT-AVENANT

Toute modification doit être transmise au minimum 30 jours avant pour le début d'un mois. L'original de ce document doit être remis au secrétariat de Fleurs des Champs.

1. Informations concernant l'enfant

Nom: Prénom:

2. Informations concernant les représentants légaux

REPRESENTANT LEGAL

Nom, Prénom: N° de natel (obligatoire):

Adresse mail (obligatoire):

Date de reprise du travail Père Date de reprise du travail Mère

3. Fréquentation (veuillez remplir la fréquentation complète)

Date modification désirée

Centre scolaire fréquenté Degré scolaire Nom/Prénom du professeur

Si jours fixes:

Lundi: Midi
Mardi:
Jeudi:
Vendredi:

Si jours non-fixes:

4 jours/mois Midi
8 jours/mois
12 jours/mois
16 jours/mois

4. Remarques particulières: allergies alimentaires, troubles, suivi thérapeutique, autres, etc...)

Par la signature de cet avenant au contrat, le représentant légal (parents) déclare avoir pris connaissance du règlement ainsi que des tarifs valables dès le 01.07.2021 disponibles sur notre site internet et les accepter.

Signature du/des parent/s ayant l'autorité parentale:

--

Lieu et Date:

--

À remplir par le secrétariat

5. Fréquentation Date réception dossier complet Date chgmt effectif

Si jours fixes:

Lundi: Midi
Mardi:
Jeudi:
Vendredi:

Si jours non-fixes:

4 jours/mois Midi
8 jours/mois
12 jours/mois
16 jours/mois

Signature du/de la secrétaire

--

Date:

--